



Le Psautier de Genève et l'esprit de la Réforme

1. La publication du Psautier de 1562
2. Les étapes du projet
3. Le rôle des enfants dans le chant liturgique
4. Les versions polyphoniques et les traductions du Psautier
5. Calvin sur le chant d'Église
6. Psaume 1 par Clément Marot
7. Psaume 1 par Marc-François Gonin

L'année 2017 qui s'ouvre verra de nombreuses commémorations concernant l'événement considéré comme fondateur de la Réforme de l'Église au 16^e siècle : l'affichage public, le 31 octobre 1517, des 95 thèses de Martin Luther sur la porte de l'église de Wittenberg, en Allemagne. Foi et Vie Réformées commémore la Réforme non pas comme un simple objet relevant d'un patrimoine historique et civilisationnel issu de l'Occident chrétien, mais comme un appel et un rappel permanent à la vie qu'offre l'Évangile de la grâce en Jésus-Christ. Voici donc pour inaugurer l'an de grâce 2017 un article sur la naissance du Psautier protestant, toujours utilisé et chanté dans nombre d'Églises réformées sur les cinq continents (jusqu'en Corée du Sud et en Indonésie).

« *La tradition est la foi vivante des morts; le traditionalisme est la foi morte des vivants* » (Jaroslav Pelikan).

1. La publication du Psautier de 1562

La publication en 1562 (deux ans avant la mort de Jean Calvin) du Psautier de Genève comprenant la totalité des 150 psaumes mis en rimes et en musique, est considérée comme l'un des plus gros succès de l'histoire de l'édition : cent ans à peine après la mise au point de la technique d'imprimerie en Allemagne, pas moins de 50 000 exemplaires de ce Psautier furent vendus en l'espace d'un an. Cette même année 1562 en parut aussi la première édition pirate, sans nom d'éditeur ou de librairie. L'éditeur principal du Psautier, Antoine Vincent, avait pourtant obtenu l'exclusivité des droits pour une période de dix ans non seulement à Genève, mais également en France. Sa mort six ans plus tard, en 1568, allait de toute manière faire tomber le Psautier dans le domaine public.

Afin d'en assurer une distribution aussi large que possible, Vincent et ses fils — lesquels disposaient eux-mêmes de deux maisons d'édition, l'une à Genève, l'autre à Lyon — avaient conduit des négociations avec dix-neuf maisons d'imprimerie et de distribution. La collaboration de quarante-cinq ateliers d'imprimerie à travers Genève et toute la France fut acquise afin de rendre possible l'impression de ce nombre considérable de copies. La quantité de papier utilisée dans ce but est proprement astronomique pour l'époque. Le 27 janvier 1562, 27 400 exemplaires étaient déjà

disponibles à Genève. Le profit effectué devait être redistribué aux pauvres, sous la supervision des diacres des Églises de Genève. Comme on pouvait s'y attendre, ces diacres mèneraient par la suite un combat persistant afin de rentrer en possession de tous les fonds promis par les collaborateurs de cette entreprise...

Une année auparavant, Théodore de Bèze (le plus proche collaborateur de Calvin et l'auteur de la plupart des mises en rime des psaumes) avait obtenu du roi de France le privilège royal et la permission de diffuser le Psautier à travers le royaume, grâce à sa participation au Colloque de Poissy entre d'un côté les catholiques romains et de l'autre les protestants, dont il était le porte-parole compétent. Le climat était alors au dialogue et l'on espérait encore qu'une réconciliation pût intervenir après des années de persécution, mais aussi de croissance du parti huguenot, surtout au sein de la noblesse française. L'année 1562 allait hélas! voir le début des guerres de religion en France, à la suite du massacre de Vassy, lorsque les troupes du duc François de Guise tuèrent les membres d'une assemblée de huguenots célébrant un culte dans une grange. Ironiquement, le Psautier, qui avait reçu l'approbation royale l'année précédente, allait plus que jamais servir de réconfort aux martyrs huguenots marchant vers le bûcher...

2. Les étapes du projet

Le Psautier de 1562 constitue l'aboutissement d'un projet initié par Calvin lui-même en 1539, lorsqu'il était pasteur de la paroisse des Français à Strasbourg. Tout comme pour *l'Institution de la religion chrétienne*, ce projet allait croître progressivement durant les vingt-trois années suivantes : de dix-neuf psaumes initialement mis en rime et musique (treize par les soins de Clément Marot, poète à la cour de François 1^{er}, six par ceux de Calvin) le Psautier allait passer à trente-cinq en 1542, puis quarante-neuf en 1543 : cette fois toutes les versifications étaient de Marot. Calvin, ayant estimé que la qualité poétique de ses propres versifications n'atteignait pas celle du fameux poète, avait retiré les siennes. Marot mourut en 1544 et Théodore de Bèze ne s'établirait à Genève qu'en 1548. C'est donc ce dernier qui allait reprendre ce travail et le compléter, révisant en 1560 ses propres textes et même ceux de Marot en vue d'une meilleure adéquation avec l'accentuation des mélodies. On admire justement l'inégalable rapport parole-mélodie qui caractérise le Psautier et qui fit son succès. Outre l'apport de mélodistes strasbourgeois tels que Matthias Greiter, celui de Loïs Bourgeois, employé par les autorités genevoises, doit être particulièrement souligné.

Avant même la parution de l'édition complète en 1562, les psaumes jouissaient en France d'une très grande popularité, comme en témoigne le fameux épisode du Pré-au-Clercs : au mois de mai 1558, de nombreux huguenots se rassemblèrent près de la rive de la Seine plusieurs jours de suite pour chanter les psaumes publiquement et pacifiquement, leur nombre atteignant plusieurs milliers le 13 mai. Le roi et la reine de Navarre, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, se joignirent à eux, accompagnés de nombreux membres de la noblesse. À l'instigation de la Sorbonne, ces réunions furent rapidement interdites par le roi Henri II, étant considérées comme troublant la paix publique et comme vecteurs de sédition contre l'autorité royale. De nombreuses arrestations furent effectuées, les prisonniers

étant cependant assez rapidement relâchés. Calvin se fait l'écho de cet incident dans une lettre en date du 19 juillet de cette année adressée à son ami le marquis de Vico :

« Du costé de France il advint il y a environ deux moys quelque escarmouche à Paris, pour ce qu'en une place nommée le Pré aux Clercs plusieurs gens en grande assemblée avoient commencé et poursuivy à chanter les Pseaumes. Mesme le roy de Navarre, avec telle suytte que vous pouvez estimer, s'estoit mis de la bande. Plusieurs à ceste occasion ont esté pris. Tant d'édicts ont esté publiés avec grosses menaces, que la chose a cessé. »

3. Le rôle des enfants dans le chant liturgique

Afin de faciliter l'apprentissage des mélodies, les musiciens employés par les autorités de la ville de Genève développent des méthodes d'enseignement (solfège) appliquées en particulier aux enfants. Déjà en 1537, lors du premier séjour genevois de Calvin, celui-ci avait émis le souhait que les enfants jouent un rôle majeur dans l'apprentissage des psaumes chantés par l'assemblée. Cela est mentionné assez spécifiquement en janvier de cette année dans les articles soumis à l'approbation du Conseil de la ville : les enfants disposant d'une bonne voix devront apprendre les mélodies en premier et les chanter durant les services de culte, afin que les adultes soient à leur tour progressivement amenés à les apprendre. Le rôle actif des enfants durant le culte, de même que l'unité du lien de foi unissant enfants et adultes, se voient ainsi réalisés liturgiquement.

On ne saisit l'impact que le chant de l'assemblée a pu avoir sur chaque participant que lorsque l'on se souvient qu'auparavant le chant ecclésial était réservé à des maîtrises spécialisées d'enfants ou des chœurs d'hommes. Bien entendu, l'apprentissage dans les assemblées des psaumes versifiés mis en musique ne fut pas toujours facile : il existe des témoignages de chaos indescriptible régnant dans des églises où divers groupes de l'assemblée ne parvenaient pas à entonner le chant de manière synchronisée (l'orgue ayant souvent été banni du culte, comme à Genève du temps de Calvin et de Théodore de Bèze, pour laisser entièrement place au chant humain). En revanche, là où cette synchronisation se mettait en place, grâce à un ou plusieurs chantres, ce chant en commun était perçu comme manifestant une force et une beauté tout à fait particulières, propre à renforcer la foi et la ferveur des fidèles.

4. Les versions polyphoniques et les traductions du Psautier

Il est assez remarquable que le succès du Psautier ne se soit pas limité aux protestants français, mais également aux fidèles catholiques. De fait, il devint un instrument puissant d'évangélisation. Des compositeurs de grand talent écrivirent des versions polyphoniques, notamment en forme de motet. L'un d'entre eux, le protestant Claude Goudimel, auteur de plusieurs séries en différents styles contrapuntiques, disparut lors de la Saint-Barthélemy lyonnaise. Le compositeur français le plus remarquable du dernier tiers du 16^e siècle, Claude Lejeune (ca 1530-1600), lui aussi un protestant, appliqua à ses compositions basées sur les psaumes versifiés des principes rythmiques fondés sur la musique mesurée à l'antique, collaborant avec le fondateur de l'Académie de Musique et de Poésie,

Jean-Antoine de Baïf. D'autres compositeurs offriront des versions instrumentales de mélodies de psaumes. À partir de 1566, des Psautiers sur le modèle genevois commencent à voir le jour dans d'autres langues et dans d'autres pays : néerlandais (1566), allemand (1573), italien (1605), espagnol (1606), hébreu — sic! — (1623) puis hongrois, tchèque et même... turc.

5. Calvin sur le chant d'Église

C'est dans la préface au psautier de 1543 (« À tous chrestiens amateurs de la parole de Dieu ») que Calvin s'est exprimé le plus clairement sur l'essence de la musique, son utilisation dans le culte ou pour l'usage privé, sa force et ses dangers, ainsi que sur le choix des psaumes comme textes les plus appropriés pour le chant de l'assemblée. Laissons-lui la parole :

« Quant est des prières publiques, il y en a deux espèces : les unes se font par simples paroles, les autres avec le chant. Et n'est pas chose inventée depuis peu de temps. Car dès la première origine de l'Église cela a été, comme il appert par les histoires. Et même saint Paul ne parle pas seulement de prier de bouche, mais aussi de chanter. Et, à la vérité nous connaissons par expérience que le chant a grande force et vigueur d'émouvoir et enflammer le cœur des hommes, pour invoquer Dieu d'un zèle plus véhément et ardent. Il y a toujours à regarder que le chant ne soit ni léger, ni volage, mais qu'il ait poids et majesté, comme dit saint Augustin, et ainsi, qu'il y ait grande différence entre la musique qu'on fait pour réjouir les hommes à table et en leur maison, et entre les Psaumes qui se chantent en l'Église, en la présence de Dieu et de ses anges.

Or quand on voudra droitement juger de la forme qui est ici exposée, nous espérons qu'on la trouvera sainte et pure vu qu'elle est simplement réglée à l'édification dont nous avons parlé; combien que l'usage de la chanterie s'étende plus loin. C'est que même par les maisons et par les chants ce nous soit une incitation et comme un organe à louer Dieu et élever nos cœurs à lui pour nous consoler en méditant la vertu, bonté, sagesse et justice, ce qui est plus nécessaire que ce qu'on ne saurait dire. Pour le premier ce n'est pas sans cause que le Saint-Esprit nous exhorte si soigneusement par les Saintes Écritures de nous réjouir en Dieu et que toute notre joie soit là réduite comme à sa vraie fin : il connaît combien nous sommes enclins à nous réjouir en vanité. Tout ainsi donc que notre nature nous tire et nous induit à chercher tous moyens de réjouissance folle et vicieuse : aussi au contraire notre Seigneur, pour nous distraire et retirer des allèchements de la chair et du monde, nous présente tous moyens qu'il est possible afin de nous occuper en cette joie spirituelle, laquelle il nous recommande tant.

Or entre les autres choses qui sont propres pour recréer l'homme et lui donner volupté, la musique est ou la première, ou l'une des principales et nous faut estimer que c'est un don de Dieu député à cet usage. Parquoi d'autant plus devons-nous regarder de n'en point abuser, de peur de la souiller et contaminer, la convertissant en notre condamnation, où elle était dédiée à notre profit et salut. [...]

Or en parlant maintenant de la musique, je comprends deux parties, à savoir la lettre, ou sujet et matière : secondement, le chant ou la mélodie. Il est vrai que toute

parole mauvaise (comme dit saint Paul) pervertit les bonnes mœurs : mais quand la mélodie est avec, cela transperce beaucoup plus fort le cœur, et entre au-dedans : tellement que comme par un entonnoir le vin est jeté dedans le vaisseau : aussi le venin et la corruption est distillée jusques au profond du cœur, par la mélodie. Qu'est-il donc question de faire? C'est d'avoir chansons non seulement honnêtes, mais aussi saintes, lesquelles nous soient comme aiguillons pour nous inciter à prier et louer Dieu, à méditer ses œuvres, afin de l'aimer, craindre, honorer, et glorifier.

Or ce que dit saint Augustin est vrai, que nul ne peut chanter choses dignes de Dieu sinon qu'il l'ait reçu d'icelui. Par quoi quand nous aurons bien circuit par tout pour chercher çà et là, nous ne trouverons meilleures chansons ne plus propres pour ce faire, que les Psaumes de David; lesquels le saint Esprit lui a dictés et faits. Et pourtant, quand nous les chantons, nous sommes certains que Dieu nous met en la bouche les paroles, comme si lui-même chantait en nous, pour exalter sa gloire. Par quoi Chrysostome exhorte tant hommes et femmes et petis enfants, de s'accoutumer à les chanter, afin que cela soit comme une méditation pour s'associer à la compagnie des anges. Au reste, il nous faut souvenir de ce que dit S. Paul, Que les chansons spirituelles ne se peuvent bien chanter que de cœur. Or le cœur requiert l'intelligence. Et en cela (dit S. Augustin) gît la différence entre le chant des hommes et celui des oiseaux. Car une linote, un rossignol, un papegai chanteront bien, mais ce sera sans entendre. Or le propre don de l'homme est de chanter en sachant ce qu'il dit. Après l'intelligence doit suivre le cœur et l'affection : ce qui ne peut être que nous n'ayons le cantique imprimé en notre mémoire, pour jamais ne cesser de chanter. »

En guise de conclusion, voici la versification originale du Psaume 1 par Clément Marot dans le recueil strasbourgeois de 1539 (avec sur le côté les révisions apportées par Th. De Bèze dans l'édition complète du Psautier de 1562), suivie d'une belle version modernisée de ce texte due à la plume de Marc-François Gonin (éditions Vida, Nîmes, 1998) :

6. Psaume 1 par Clément Marot

Qui au conseil des malings n'a esté
Qui n'est au trac des pécheurs arresté
Qui des moqueurs au banc place n'a prise
Mais jour & nuit la loy contemple et prise,
De l'Éternel, & en est désireur.

Certainement celuy la est heureux.

[Certainement cestuy-la est heureux]

Et si sera semblable à l'arbrisseau
Planté au long d'un clair courant ruisseau
Et qui son fruict en sa saison apporte.

[Et semblera un arbre grand & beau]

Duquel aussi la fueille ne chet morte :

Mais tout cela qu'il iette et qu'il produit
Prospère & rend encore aultre fruict.

[Si qu'un tel homme et tout ce qu'il fera]

[Tousiours heureux & prospère sera]

Pas les malings n'auront telle vertu :
Ainçois seront semblables au festu
Et a la pouldre au gré du vent iettée.
Parquoy sera la cause rebouttée
Des gens sans loy au iugement de Dieu.
N'au ranc des bons les mauvais n'auront lieu.

Car le chemin des bons est approuvé
Du Seigneur Dieu qui tousiours l'atrouve
Droict et uni : car on ne l'y forvoye.
Mais des malings la trop oblique voye
Et tous ceuxla qui par icelle iront
Pour tout iamais periront.

[Mais les pervers n'auront telle vertu]
[Et à la poudre au gré du vent chassée]
[Par quoy sera leur cause renversée]
[En iugement, & tous ces reprouvez]
[Au rang des bons ne seront point trouvez]

[Car l'Éternel les justes cognoit bien,]
[Et est soigneux & d'eux & de leur bien]
[Pourtant auront félicité qui dure]
[Et pour autans qu'il n'a ne soin ne cure]
[Des malvivans, le chemin qu'ils tiendront]
[Eux & leurs faits en ruine viendront.]

7. Psaume 1 par Marc-François Gonin

L'homme qui fuit le conseil des trompeurs,
Sans s'arrêter au chemin des pécheurs
Ni sur le banc où les moqueurs s'asseyent,
Mais que la Loi du Seigneur émerveille
(Loi dont il est nuit et jour désireux),
Certainement, celui-là est heureux.

Il est pareil à l'arbre grand et beau
Planté le long d'un clair courant ruisseau;
En sa saison, son fruit vient en bon nombre,
Il est toujours plein de fraîcheur et d'ombre.
Le vrai croyant et tout ce qu'il fera
À l'avenir ainsi prospèrera.

Mais les pervers n'auront pas un tel sort;
Ceux qui sans Dieu semblent joyeux et forts
Ne sont que paille au gré du vent chassée,
Et leur splendeur sera vite passée
Au jugement, quand tous ces réprouvés
Parmi les bons ne seront pas trouvés.

Car le Seigneur connaît les hommes droits,
Et prend soin d'eux sur le chemin étroit;
Ils recevront le vrai bonheur qui dure.
Une autre voie aux pécheurs semble sûre,
Mais les voilà dans la direction
Où, comme leurs projets, ils périront.

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2017. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))